

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 AVRIL 2025 -

DÉCISION N° 25 - 03 - 010

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 mars 2025 s'est réuni le mardi 15 avril 2025 à partir de 9 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 3 : L'annulation d'une procédure de remboursement d'effets vestimentaires non restitués par un sapeur-pompier volontaire.

Par décision numéro 24 - 04 - 041, le bureau du Conseil d'administration avait engagé une procédure afin de recouvrer la somme correspondant aux effets vestimentaires non restitués (3 polos, 1 veste et 2 pantalons de service et d'intervention ainsi qu'une paire de rangers) par un sapeur-pompier volontaire affecté au centre de Saint-Galmier.

Pour rappel, malgré plusieurs tentatives effectuées sans succès par le service pour joindre l'agente, suite à la cessation de son engagement de sapeur-pompier volontaire en date du 1^{er} novembre 2023, un titre de recouvrement d'un montant de 344,55 € avait été émis à l'encontre de Madame Lucie VERDIER.

Il s'avère que les effets ont finalement été retrouvés dans un centre. Il convient donc de procéder à l'annulation du titre de recouvrement et ainsi de stopper toute action à l'encontre de Madame Lucie VERDIER.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration annule la procédure de remboursement engagée pour non restitution d'effets vestimentaires envers Madame Lucie VERDIER, ancienne sapeur-pompier volontaire, et stoppe toute action à son encontre.

La décision numéro 24 - 04 - 041 du bureau du Conseil d'administration en date du 27 juin 2024 est abrogée.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER